

Plan AUF spécial UKRAINE

Communiqué, Mars 2022.

Face à la guerre en Ukraine qui affecte les universités du pays, soumises à des conditions de fonctionnement inhumaines, ainsi qu'à l'exode des réfugiés, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) affirme sa solidarité avec le peuple ukrainien et en particulier les établissements scolaires et universitaires ukrainiens.

L'AUF, premier réseau universitaire au monde, compte 13 membres adhérents en Ukraine et y est représentée par sa Direction régionale Europe centrale et orientale (AUF-ECO). L'AUF est convaincue de la nécessité de conserver le potentiel universitaire et scientifique du pays, essentiel pour l'avenir de l'Ukraine, de sa jeunesse, et de sa capacité à produire les compétences et les qualifications nécessaires à son redressement.

L'AUF, qui place la solidarité active au cœur des valeurs fondatrices de son action, a décidé de se mobiliser pleinement pour aider ses membres dans leurs efforts et prendre part, avec une contribution exceptionnelle, au mouvement international de solidarité vers l'Ukraine.

Depuis le début du conflit, l'AUF a déclenché grâce à ses implantations en Europe Centrale et Orientale une étude la plus précise possible de la situation sur place et notamment avec les recteurs et dirigeants des 13 universités membres ukrainiennes. Selon les premiers chiffres qui nous parviennent, déjà 1.000 étudiants-réfugiés venus d'Ukraine ont rejoint la République de Moldova et 5.000 en Roumanie.

Le « Plan AUF spécial Ukraine » prévoit plusieurs actions en faveur des étudiants, enseignants, chercheurs et cadres dirigeants des établissements membres en Ukraine.

I. Aide aux réfugiés

1.1. Soutien à la mobilité et à l'intégration des individus

Action 1. **Projets d'accompagnement et d'intégration des étudiants-réfugiés ressortissants des établissements membres de l'Ukraine.** Dans le cadre du « Plan AUF spécial UKRAINE », l'AUF lance un appel exceptionnel pour un soutien aux étudiants ukrainiens et aux étudiants internationaux des établissements membres de l'Ukraine. Un appel de soutien exceptionnel sera lancé sous peu.

Action 2. **Soutien à la délocalisation des équipes de recherche ukrainiennes dans tout autre pays de la région.** L'AUF apporte son soutien aux mobilités académiques et scientifiques des enseignants chercheurs en provenance des établissements membres de l'Ukraine, <https://www.auf.org/europe-centrale-orientale>.

Action 3. **L'ESFAM**, institut de l'AUF localisé à Sofia (Bulgarie) spécialisé dans le management public, accueillera gratuitement des étudiants-réfugiés ukrainiens ou internationaux à titre exceptionnel pendant la durée du conflit, pour des formations initiales et continues, <https://esfam.auf.org/>.

1.2. Soutien institutionnel aux établissements membres

Action 4. **Soutien aux établissements membres des pays voisins qui accueilleront des réfugiés ressortissants des établissements de l'Ukraine.** L'AUF apporte son soutien aux établissements membres de la République de Moldova (10 établissements), de la Roumanie (44 établissements), ainsi que de tout autre pays volontaire, qui accueilleront des réfugiés ressortissants des établissements de l'Ukraine.

Action 5. **Mobiliser le programme de l'AUF « AIMES international »,** spécialisé dans le suivi des étudiants-réfugiés, qui lancera un appel à candidatures dans ce contexte particulier auprès des établissements membres.

1.3. Soutien à l'hébergement

Action 6. **Partenariat CIUP-AUF.** La Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) et l'AUF travaillent ensemble pour une action d'urgence d'accueil d'étudiants-réfugiés venant d'Ukraine.

Action 7. **Accès renforcé à la Maison des étudiants de la Francophonie à Paris,** avec la mise en place d'un quota exceptionnel de chambres ouvert aux étudiants-réfugiés venant d'Ukraine, ukrainiens ou internationaux.

II. Continuités scientifique et pédagogique

Action 8. **Aide à la traduction de documents ukrainiens** nécessaires à la validation des acquis dans les établissements francophones.

Action 9. **Accueil dans nos implantations régionales.** L'AUF dispose dans plusieurs pays de Campus Numérique Francophones (CNF) et de Centres d'Employabilité Francophones (CEF) qui accueilleront tout étudiant-réfugié provenant des universités ukrainiennes. Ces espaces AUF permettent un accès au numérique et la possibilité de suivre des enseignements à distance. L'AUF sollicite ses établissements membres à emprunter la même voie.

Action 10. **Offres gratuites pour l'organisation et la gestion des formations en ligne.** L'IFIC, institut de l'AUF localisé à Tunis (Tunisie) spécialisé dans les formations à distance, accompagnera gratuitement : les étudiants qui pourront accéder aux formations diplômantes à l'international à travers le dispositif FOAD (Formation Ouverte et A Distance...) ; les cadres et professionnels qui pourront accéder au dispositif TRANSFER (Formation Continue) ; les établissements membres qui pourront solliciter notre soutien techno-pédagogique dans la conception, l'élaboration et la mise en ligne de modules de formation, <https://ific.auf.org/>.

Action 11. **Mise à disposition de ressources numériques au bénéfice de membres ukrainiens de l'AUF.** L'AUF propose une série de ressources utiles, notamment à travers sa bibliothèque numérique (BNEUF) et ses plus de 11 millions ressources disponibles gratuitement et accessibles à tous les étudiants et enseignants.

III. Aide financière institutionnelle

Action 12. Exonération totale du paiement des cotisations des établissements membres de l'Ukraine.

En geste de solidarité avec les établissements membres de l'Ukraine, l'AUF procède à l'exonération du paiement des cotisations des établissements ukrainiens pour les années 2021 et 2022.

Action 13. Aménagement de la gestion des projets en cours en Ukraine. L'AUF met en place des mesures d'accompagnement, d'adaptation pour les projets en cours portés par les établissements membres de l'Ukraine, de flexibilité de la gestion des projets (prolongation de la durée du projet/report des échéances de la réalisation des projets, assouplissement de la gestion financière, etc.).

Action 14. Mission de coopération scientifique. Prise en charge de missions de coopération scientifique, de séjours de perfectionnement à la formation et à la recherche ainsi que des missions d'expertise, avec une délocalisation prioritairement dans les pays voisins volontaires.

L'AUF est plus que jamais consciente du rôle sociétal des universités pour un retour à la raison et à la paix.

À propos de l'AUF

AUF - l'Agence Universitaire de la Francophonie, créée il y a 60 ans, est aujourd'hui le premier réseau universitaire au monde avec plus de 1000 membres : universités, grandes écoles, et centres de recherche dans près de 120 pays. Révélateur du génie de la francophonie scientifique partout dans le monde, l'AUF, organisation internationale à but non lucratif, est aussi un label qui porte une vision pour un meilleur développement des systèmes éducatifs et universitaires : « *Penser mondialement la francophonie scientifique et agir régionalement en respectant la diversité* ».

www.auf.org